

" Eric Woerth, victime expiatoire d'un système "



ENTRETIEN

Yves Mény, professeur en science politique, a dirigé l'Institut universitaire européen de Florence, en Italie. Dans *La Corruption de la République*, en 1993, il liait pour partie ce constat à l'ignorance française des conflits d'intérêts. " *Dix-sept ans après, ça n'a pas changé* ", constate-t-il.

Selon vous, est-il légitime de reprocher à Eric Woerth une situation de conflit d'intérêts ?

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ? C'est une notion difficile à définir. On peut l'approcher en disant que c'est une situation où un individu qui a des intérêts divergents à défendre se retrouve dans une situation conflictuelle entre ces intérêts, qui nécessite qu'il privilégie l'un plutôt que l'autre.

Cela peut être un conflit d'intérêts privé-privé. C'est le cas, très français, des personnes présentes dans de nombreux conseils d'administration d'entreprises aux intérêts parfois concurrents.

Cela peut être un conflit d'intérêts public-public. Le plus magistral est le cumul des mandats, là aussi spécialité française. Un député qui doit se prononcer sur une loi qui va affecter sa commune, sa région, ça ne choque pas grand monde...

Cela peut enfin être un conflit d'intérêts public-privé. C'est plus sensible. Sans supposer des pratiques condamnables, il y avait pour Eric Woerth, dans cette affaire, la possibilité de deux conflits d'intérêts. Parce qu'il était trésorier de l'UMP tout en étant ministre du budget et parce que sa femme gérait la fortune d'une des principales contribuables du pays. Un homme politique ne doit pas se retrouver dans une situation qui prête à soupçons.

C'est donc une faute politique...

C'est une faute politique, mais dont M. Woerth n'a pas l'apanage. Elle est très fréquente en France. La vie politique du pays privilégie la confusion des genres et la superposition des fonctions. M. Woerth est en quelque sorte la victime expiatoire d'un système qui n'arrive pas à se réformer.

En quoi la situation française est-elle particulière ?

Il n'y a pas en France beaucoup de règles sur le sujet, parce que le concept lui-même est

mal compris ou accepté par la classe politique. C'est un concept d'origine anglo-saxonne. Les Britanniques et les Scandinaves ont l'habitude de rendre officielles, publiques, les situations de conflit d'intérêts.

En France, le cumul de la fonction d'avocat avec un mandat politique, par exemple, est monnaie courante. Pendant longtemps, c'étaient les avocats qui briguaient un mandat. Maintenant, ce sont les politiques qui deviennent avocats... Ils usent des procédures dérogatoires qui leur facilitent l'accès à la fonction. Cela veut dire beaucoup. C'est l'acceptation du conflit d'intérêts. Car il ne s'agit pas pour eux, dans la plupart des cas, de plaider une affaire de divorce ou de chien écrasé, mais bien d'exercer au profit d'intérêts privés le pouvoir d'influence qu'ils ont acquis grâce à leurs fonctions politiques.

Un autre conflit d'intérêts classique est le " pantouflage ", lorsqu'un agent public part dans le privé pour exercer des fonctions dans un domaine où il a exercé des responsabilités, en usant là aussi du pouvoir d'influence acquis. C'est alors un conflit d'intérêts différé. Les choses, en ce domaine, ont progressé, puisqu'il existe désormais une commission de déontologie. Mais les refus sont rarissimes.

Comment clarifier les choses ?

Le plus simple serait d'avoir, pour les politiques, un code qui édicte des principes généraux. Ainsi qu'une commission chargée de se pencher sur les cas conflictuels et d'émettre un avis. Il serait très important que ce code concerne tous les élus : on n'a pas idée du nombre de conflits d'intérêts qui touchent les élus locaux, par exemple lorsqu'ils définissent un plan d'occupation des sols. Mais il faut des cas de corruption grossière pour qu'on lève, de temps en temps, un lièvre.

L'autre chose importante, c'est ce que les Américains appellent les "*whistle-blowers*", les lanceurs d'alerte. Ce sont des particuliers, les médias, l'opinion publique... Qu'on s'inquiète de ces affaires est le signe de la vitalité d'une démocratie. Il ne faut pas que le système immunitaire s'affaiblisse !

Propos recueillis par Pierre Jaxel-Truer

© Le Monde

« [article précédent](#)

[D'autres membres du gouvernement Fillon...](#)

[article suivant](#) »

[La condamnation d'Yvan Colonna annulée...](#)